NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE
S/1558
3 juillet 1950
FRANCAIS
ORIGINAL:ESPAGNOL

TELEGRAMME ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 30 JUIN 1950, PAR LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT AUX RELATIONS EXTERIEURES DU COSTA-RICA, AU SUJET DE LA RESOLUTION ADOPTEE LE 27 JUILLET 1950 PAR LE CONSEIL DE SECURITE (S/1511)

EN REPONSE A VOTRE TELEGRAMME RELATIF A LA RESOLUTION QUE LE CONSEIL DE SECURITE A ADOPTEE A SA 474ème SEANCE, TENUE LE 27 JUIN, J'AI L'HONNEUR DE VOUS FAIRE CONNAITRE, AU NOM DE MON GOUVERNEMENT, QUE NOUS SOMMES DISPOSES A APPORTER NOTRE AIDE DANS LA MESURE DE NOS FAIBLES MOYENS, MAIS QUE NOUS NE POURRONS PRATIQUEMENT RIEN FAIRE CAR NOTRE CONSTITUTION NOUS INTERDIT D'AVOIR UNE ARMEE ET NOTRE ECONOMIE EST TRES PAUVRE. NOUS VOUS ASSURONS DE NOTRE SOLIDARITE MORALE ET APPUYONS LES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE SECURITE.
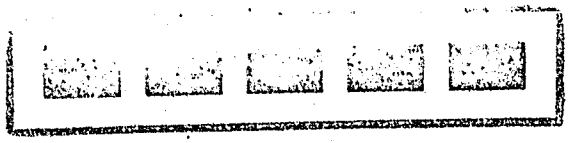
Signé : Ricardo Toledo,
Sous-Secrétaire d'Etat aux relations
extérieures du Costa-Rica